

Pour toute réclamation (demande d'inscription sur la liste électorale, de modification, ...), les ressortissants de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Gard qui remplissent les conditions fixées aux articles L. 713-1 à L. 713-3 pour être électeurs, doivent **déposer leur demande à la CCIT du Gard (secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales) au plus tard le 10 août 2023.**

La réclamation est impérativement assortie des pièces justificatives et des informations suivantes :

- 1° Le numéro SIRET de l'établissement ;
- 2° La dénomination sociale de l'entreprise ;
- 3° Les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur ;
- 4° L'adresse de correspondance de l'électeur, son adresse électronique personnelle ou nominative professionnelle ainsi que son numéro de téléphone portable personnel ou nominatif professionnel pour l'expédition des instruments nécessaires au vote ;
- 5° L'adresse professionnelle de l'électeur.

Pour les cas particuliers (désignation électeur pour établissement secondaire, électeur supplémentaire au titre des effectifs, changement de catégorie, mandatement électeur à la place d'un électeur inscrit)

et/ou pour tout renseignement complémentaire :

s'adresser à l'adresse mél suivante : elections@gard.cci.fr